

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtizia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtizia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_01

Création d'une commission consultative des services publics locaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales rend obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le Maire ou son représentant, comprend des membres du conseil municipal désignés en son sein dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales d'utilisateurs nommés par le conseil municipal.

En conséquence, Monsieur ROUSSEAU propose à l'assemblée de fixer la composition de la façon suivante :

- Le Maire, Président de droit,
- Les 10 membres du conseil municipal :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Daniel ROUSSEAU	Christian PICHAUD
Cyrille COCQUET	Nathalie SECHER
Eric HERVOUET	Richard ROGER
Cécilia GRENET	Pierre BOIS
Jean-Martial HAEFFELIN	Etienne COLMARD

- 1 représentant d'une association de commerçants du territoire de Montaigu-Vendée.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1413-1 et L.2121-21,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- MET EN PLACE une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) jusqu'à la fin de la durée du mandat municipal,
- DÉCIDE de procéder au vote à main levée tel que le prévoit l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE les membres élus de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) comme suit :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Daniel ROUSSEAU	Christian PICHAUD
Cyrille COCQUET	Nathalie SECHER
Eric HERVOUET	Richard ROGER
Cécilia GRENET	Pierre BOIS
Jean-Martial HAEFFELIN	Etienne COLMARD

- DÉSIGNE une association de commerçants du territoire en tant que représentante d'association locale,
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération, et notamment saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (5, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_02

Création d'une commission de délégation de service public

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier rappelle à l'assemblée qu'en tant que commune de 3 500 habitants et plus, outre le Maire, son président, cette commission est composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

En conséquence, Monsieur ROUSSEAU propose à l'assemblée de fixer la composition de la façon suivante :

- Le Maire, Président de droit,
- Les 10 membres du conseil municipal :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Daniel ROUSSEAU	Christian PICHAUD
Cyrille COCQUET	Nathalie SECHER
Eric HERVOUET	Richard ROGER
Cécilia GRENET	Pierre BOIS
Jean-Martial HAEFFELIN	Etienne COLMARD

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et L.2121-21 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- MET EN PLACE une commission de délégation de service public (CDSP) jusqu'à la fin de la durée du mandat municipal,
- DÉCIDE de procéder au vote à main levée tel que le prévoit l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE les membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) comme suit :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Daniel ROUSSEAU	Christian PICHAUD
Cyrille COCQUET	Nathalie SECHER
Eric HERVOUET	Richard ROGER
Cécilia GRENET	Pierre BOIS
Jean-Martial HAEFFELIN	Etienne COLMARD

- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLMIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_03

Définition du lieu de séance des prochaines réunions du conseil municipal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier expose à l'assemblée que le Conseil municipal peut se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un lieu, autre que la mairie, situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances conformément à l'article L 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304_03-DE

Il rappelle que comme convenu dans la convention de financement de l'Hôtel d'agglomération en date du 22 décembre 2022 et du fait de la fin des travaux de réhabilitation et d'extension de ce bâtiment, il propose que la prochaine réunion du Conseil municipal du mardi 6 mai 2025 ainsi que les suivantes se déroulent au siège de la Communauté d'agglomération, à savoir 1 rue Henri-Joyau, Montaigu – 85600 MONTAIGU-VENDEE.

Vu l'article L 2121-7 du Code Général Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°DEL2022.12.13-05 approuvant les termes de la convention de financement de l'hôtel d'agglomération entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la ville de Montaigu-Vendée,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE que la prochaine séance du Conseil Municipal du mardi 6 mai 2025 et les suivantes se déroulent salle du Conseil, Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau, Montaigu – 85600 MONTAIGU-VENDEE.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROULLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtizia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtizia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_04

Adhésion de la commune à Géo Vendée

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Il rappelle à l'assemblée que l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1ère application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments nous poussent à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée. Cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

L'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1^{er} juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Les missions du GIP Géo Vendée seront les suivantes :

- Assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...) ;
- Favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Vu la présentation du projet de transformation de l'Association Géo Vendée en GIP et de la convention constitutive dudit GIP,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE de la nécessité de devenir adhérent de l'Association Géo Vendée en vue de participer à l'Assemblée Générale de l'Association qui décidera de sa transformation en GIP et de pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre,
- AUTORISE la commune à devenir dès à présent adhérente de l'Association, et décider par voie de conséquence :
 - De donner pouvoir à M. Daniel ROUSSEAU, aux fins de représenter la commune de Montaigu-Vendée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'Association Géo Vendée en GIP,
 - De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, aux fins de signer la convention constitutive du GIP,
 - De désigner en tant que représentant de la commune de Montaigu-Vendée, M. Daniel ROUSSEAU, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_05

Demandes de subventions d'investissement

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier expose à l'assemblée que, dans le cadre de la campagne annuelle de financement de l'Etat, il sera proposé de solliciter des subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2025.

Pôle Santé de St Georges de Montaignu : Acquisition et travaux

Lors sa séance du 2 juillet 2024, la commune de Montaignu-Vendée a approuvé les principes des actions communales de développement de l'offre de santé contributives au « schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 » porté par Terres de Montaignu, communauté d'agglomération.

En effet, dans le cadre de la répartition des compétences entre Terres de Montaigu et les communes, ces dernières peuvent contribuer au développement de l'offre de santé de 1er recours par l'accompagnement des projets immobiliers des équipes de soins lorsque ces dernières ne sont pas en exercice coordonné ou qu'elles sont coordonnées en ESP-CLAP. Ainsi, la commune de Montaigu-Vendée a validé, entre autres, le projet d'extension du cabinet médical de St Georges de Montaigu.

Pour cela, la commune souhaite se porter acquéreur du second bloc que constitue le pôle santé actuel, et mettre en œuvre des travaux de réaménagement sur l'ensemble du bâtiment, afin de proposer un espace répondant aux normes et exigences actuelles, tels que ciblés dans le plan Familles et Santé 2023 – 2027.

Aussi, le plan de financement prévisionnel d'un montant de 780 000 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
Acquisition foncière	300 000 €	39%	DSIL 2025	468 000 €	60%
Travaux	400 000 €	51%	Sous-total subventions sollicitées	468 000 €	60%
Frais divers	80 000 €	10%	Emprunt	125 000 €	16%
			Autofinancement	187 000 €	24%
TOTAL DEPENSES	780 000 €	100%	TOTAL RECETTES	780 000 €	100%

Compte tenu de l'enjeu à apporter une offre de santé élargie sur le territoire de la commune, il est proposé de solliciter une subvention de 468 000 €.

Liaison cyclable Mirville – Parc Henri Joyau

Le projet d'itinéraire cyclable entre Boufféré et la gare de Montaigu-Vendée a vocation à être réalisé en plusieurs étapes. Ainsi, il est prévu dans un premier temps l'aménagement entre Mirville (Rue de l'Horizon) jusqu'au Parc Henri Joyau. Le projet consiste à sécuriser la circulation et la traversée des piétons et des cyclistes par des aménagements adaptés à l'existant et aux possibilités techniques.

Aussi, le plan de financement prévisionnel d'un montant de 300 000 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
Aménagement cyclable	300 000 €	100%	DSIL 2025	240 000 €	80%
			Sous-total subventions sollicitées	240 000 €	80%
			Autofinancement	60 000 €	20%
TOTAL DEPENSES	300 000 €	100%	TOTAL RECETTES	300 000 €	100%

Salle de sports de la Petite Maine

La configuration actuelle de la salle de "la Petite Maine" est un frein au développement et à la diversification des activités sportives. Cette opération de réhabilitation permettra de proposer un ensemble sportif homogène avec deux grandes salles de qualité, répondant aux besoins des utilisateurs.

Ce projet proposera la réhabilitation de la salle existante et la construction de vestiaires en rez-de-chaussée.

Aussi, le plan de financement prévisionnel d'un montant de 1 824 045 € HT est le suivant :

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304_05-DE

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
Honoraires et MO	119 235 €	7%	DSIL 2025	890 000 €	49%
Etudes et annexes	25 000 €	1%	Département de la Vendée	198 524 €	11%
Travaux sur existants	641 315 €	35%	Agence Nationale du Sport	317 962 €	17%
Travaux sur extension	948 495 €	52%	SYDEV	40 000 €	2%
Frais divers	90 000 €	5%	FAFA	10 000 €	1%
			Ss-total subventions sollicitées	1 456 486 €	80%
			Autofinancement	367 559 €	20%
TOTAL DEPENSES	1 824 045€	100%	TOTAL RECETTES	1 824 045 €	100%

Compte tenu de l'intérêt environnemental de la réhabilitation de la salle et pour répondre de manière équilibrée aux besoins sportifs de la commune, il est proposé de solliciter les subventions ci-dessus listées.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- SOLLICITE auprès de l'Etat, une subvention au titre de la Dotation pour le Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 pour l'extension du Pôle Santé de Saint Georges de Montaigu (acquisition et travaux) pour un montant de 468 000 € ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat, une subvention au titre de la Dotation pour le Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 pour la liaison cyclable entre Mirville et le Parc Henri Joyau pour un montant de 240 000 € ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat, une subvention au titre de la Dotation pour le Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 pour la réhabilitation et l'extension de la salle de la Petite Maine pour un montant de 890 000 € ;
- SOLLICITE auprès du Département, une subvention au titre de l'Aide aux équipements sportifs pour la réhabilitation et l'extension de la salle de la Petite Maine pour un montant de 198 524 € ;
- SOLLICITE auprès de l'Agence Nationale du Sport, une subvention au titre du Plan 5 000 équipements pour la réhabilitation et l'extension de la salle de la Petite Maine pour un montant de 317 962 € ;
- SOLLICITE auprès du SYDEV, une subvention au titre de l'Aide à la rénovation énergétique pour la réhabilitation et l'extension de la salle de la Petite Maine pour un montant de 40 000 € ;
- SOLLICITE auprès de la Fédération Française de Football, une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour la réhabilitation et l'extension de la salle de la Petite Maine pour un montant de 10 000 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces subventions.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_06

Décision modificative n°1 du budget principal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que compte-tenu de l'attribution des subventions ci-avant présentées et de la notification de la solidarité financière 2025 par Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération, des ajustements de crédits sont nécessaires sur le budget principal.

Budget principal

La décision modificative n°1 s'équilibre à 18 000 € en dépenses et en recettes, dont 18 000 € en fonctionnement et 0 € en investissement.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304_06-DE

S'LO

Les mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement des autres charges de gestion courantes pour 115 000 € pour les subventions aux associations après instruction des demandes 2025 ;
- La réduction du reversement de la fiscalité économique dans le cadre de la solidarité financière 2025 pour – 197 000 €
- L'augmentation de la Dotation de Solidarité Communautaire versée par Terres de Montaigu, communauté d'agglomération dans le cadre de la solidarité financière 2025 pour 18 000 € ;
- L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par augmentation du virement à la section d'investissement pour 100 000 €.

Les mouvements d'investissement concernent :

- La diminution de l'emprunt prévu au budget primitif pour – 100 000 € ;
- L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par l'augmentation du virement de la section de fonctionnement pour 100 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
 FONCTIONNEMENT	 18 000,00 €	 18 000,00 €
014 Atténuation de produits	-197 000,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	115 000,00 €	
73 Impôts et taxes		18 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	100 000,00 €	
 INVESTISSEMENT	 0,00 €	 0,00 €
16 Emprunts et assimilés		-100 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement		100 000,00 €
 Total général	 18 000,00 €	 18 000,00 €

Vu la délibération n°DEL20241210_02 en date du 10 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 34 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau*),

➤ APPROUVE la décision modificative n°1 pour le budget 16300 Budget principal.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,

Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin

Date de signature : 11/03/2025

Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_13

Approbation du Plan Vélo communal « Ma Ville à vélo »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Richard ROGER, adjoint à la mobilité au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier rappelle que la commune de Montaignu-Vendée a lancé en 2024 l'élaboration d'un Plan Vélo pour définir une stratégie communale de développement de la pratique du vélo. Le Plan Vélo communal « Ma Ville à vélo » a pour objectif de développer le vélo du quotidien en reliant les zones d'habitation aux différents équipements et services situés sur chaque commune déléguée de Montaignu-Vendée.

Il précise que suite à la réalisation d'un diagnostic territorial, à la tenue d'ateliers avec les élus et l'organisation d'une concertation en ligne auprès des habitants, un projet de 6 actions a été défini. Un réseau cyclable de 43 kms est envisagé sur Montaignu-Vendée.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304_13-DE

S'LO

Le plan d'actions Ma Ville à vélo est le suivant :

- Action n°1 : Améliorer et développer le réseau cyclable
- Action n°2 : Compléter l'offre de stationnement vélo
- Action n°3 : Déployer la signalétique du réseau cyclable sur le territoire
- Action n°4 : Assurer l'entretien des aménagements cyclables
- Action n°5 : Développer la sécurité du cycle et du cycliste
- Action n°6 : Communiquer, suivre et évaluer le projet Ma Ville à vélo

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

➤ APPROUVE le Plan Vélo communal « Ma Ville à vélo ».

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER-Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU-Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_14

Constitution d'un groupement de commandes avec Terres de Montaignu pour le développement du jalonnement des itinéraires cyclables sur le territoire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Richard ROGER, adjoint à la mobilité au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée qu'avec son schéma vélo planifié jusqu'en 2035, Terres de Montaignu souhaite créer, avec et aux côtés des communes, les conditions propices pour la pratique du vélo quotidienne. Cela passe par le développement du réseau cyclable et son entretien, avec des infrastructures cyclables plus conséquentes et adaptées, le déploiement de services nécessaires en stationnement, réparation, location ... mais aussi un accompagnement à l'évolution des comportements avec une sensibilisation des habitants du territoire aux modes de déplacements doux pour impulser une « culture vélo ».

L'enjeu de ce schéma est de relier toutes les communes entre elles et leurs services, et de développer la pratique du vélo au sein d'une offre où chaque mode de déplacement a sa place et peut cohabiter.

Or, le réseau cyclable sur Terres de Montaigu dispose d'une signalisation souvent imparfaite du fait de l'absence de panneaux de signalisation ou de marquage au sol. La signalisation des itinéraires cyclables est surtout destinée aux itinéraires de loisirs ou de tourisme.

Le développement de la signalétique et la signalisation du réseau cyclable répond à un double objectif :

- garantir la lisibilité et la visibilité du réseau cyclable, via une signalétique adaptée (panneaux, marquage au sol, ...) pour faciliter l'orientation des cyclistes et leur donner des indications de destination, de distance ou de durée,
- assurer la mise en cohérence de la signalisation routière du réseau cyclable avec le code de la route.

Au regard de la volonté de mutualiser leurs besoins en vue d'une simplification des démarches et de la rationalisation des achats, Terres de Montaigu et ses communes membres ont décidé de constituer un groupement de commandes concernant le développement du jalonnement des itinéraires cyclables sur le territoire de l'agglomération.

Le groupement a non seulement pour objet la préparation et la passation des marchés de fourniture et pose de la signalisation directionnelle cyclable verticale et horizontale, mais également le suivi des prestations.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement. Cette convention constitutive a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur. Terres de Montaigu est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Une procédure de mise en concurrence sera lancée en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1414-3,

Vu les dispositions du Code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8,

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint à la présente délibération,

Vu le dossier administratif présenté,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE la constitution d'un groupement de commandes pour le développement des itinéraires cyclables sur le territoire de l'agglomération,
- VALIDE le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu,
- APPROUVE les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes,

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304_14-DE

SLOW

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_15

Définition des modalités de concertation pour les zones d'accélération d'énergies renouvelables

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle que le plan climat « Terres d'énAIRgie » structure l'engagement du territoire de Terres de Montaignu en termes de transition environnementale et énergétique autour de 39 actions concrètes.

Conformément à l'axe 2 du plan dédié à la sobriété énergétique et au développement adapté des énergies renouvelables, Terres de Montaignu s'est lancé dans l'élaboration d'un schéma directeur pour orienter les actions du territoire en matière d'énergie (action 15), et viser les objectifs du plan climat pour « consommer moins » et « produire mieux ».

Ce travail, mené depuis mi-2023, a tout d'abord permis d'établir le portrait énergétique du territoire : consommation d'énergie, production actuelle d'énergies renouvelables et potentiels de développement. Une phase de concertations des différents acteurs (élus, agriculteurs, acteurs économiques) a ensuite été menée sur le premier semestre 2024. Un cadre général a alors pu être posé ainsi que des grandes orientations stratégiques pour chaque filière d'énergie renouvelable (solaire, méthanisation, éolien, chaleur), constituant ainsi le schéma directeur. Il a été approuvé lors du Conseil d'agglomération du 9 décembre 2024.

La loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) publiée en mars 2023, a mis en exergue la nécessité de planifier le développement des énergies renouvelables pour atteindre les objectifs nationaux.

Pour ce faire, la loi APER a instauré les zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAENR). Il s'agit de zones non exclusives pour les énergies renouvelables terrestres au sein desquelles la création et l'installation des infrastructures seront facilitées.

Les communes doivent définir les secteurs retenus sur leur territoire. L'identification des zones sera comparée par le Comité Régional de l'Énergie aux objectifs régionaux et seront à terme intégrées dans les documents de planification. Ces zones pourront faire l'objet de mécanismes incitatifs comme des bonus dans les appels d'offre, des modulations tarifaires ou des démarches administratives simplifiées.

Les filières d'énergie renouvelable concernées sont : la géothermie, le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, la méthanisation, le bois-énergie et l'hydroélectricité.

Ces zones ne seront pas exclusives, des projets pourront être réalisés en dehors, avec l'obligation de créer un comité de projet.

Le schéma directeur des énergies renouvelables adopté sur Terres de Montaigu permet de fixer les principes par filière pour cartographier par commune ces « zones d'accélération ». Ainsi la définition des zones s'organise comme tel :

- Déterminer et cartographier les secteurs concernés par commune
- Mener une concertation auprès des habitants, et en définir au préalable les modalités, par délibération
- Arrêter par délibération en conseil municipal, et à l'issue de la concertation publique, les Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables

A la suite, un débat sera organisé en Conseil d'agglomération pour adopter l'ensemble des cartes communales, et le rapport sera envoyé au référent préfectoral qui le transmettra au Comité Régional de l'Énergie. Ce dernier déterminera si les zones proposées par les communes du territoire sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux en matière de production d'énergies renouvelables.

Si le comité régional émet un avis favorable, chaque commune devra émettre un avis conforme sur les zones situées sur leurs périmètres. En cas d'avis défavorable du Comité Régional de l'Énergie, les communes seront à nouveau sollicitées pour proposer des zones complémentaires.

Des propositions de zones d'accélération concertées

En matière de concertation sur les zones d'accélération d'énergies renouvelables, il est ainsi proposé au conseil municipal d'adopter des modalités identiques sur l'ensemble des communes de Terres de Montaigu, communauté d'agglomération, comme suit :

- Consultation en ligne comprenant un dossier d'information et les projets de cartes
- Dossier papier et registre de recueil des avis en mairie
- Durée de 3 semaines, du 17 mars au 6 avril 2025

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304_15-DE

SLOW

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modalités de concertation pour la définition des zones d'accélération d'énergies renouvelables.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_16

Acquisition foncière – Le Bourg – Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER rappelle à l'assemblée que lors de la séance du conseil municipal du 10 décembre dernier, il a été décidé d'acquérir des Consorts DUGAST les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Boufféré et cadastrées 027 section ZI numéros 273 et 274.

Elle informe l'assemblée que lors de la constitution du dossier pour la rédaction de l'acte authentique par le notaire, il a été constaté que les Consorts DUGAST sont également propriétaires de droits indivis dans le bien non délimité cadastré 027 section ZI numéro 268.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304_16-DE

S'LO

Les Consorts DUGAST ne souhaitant pas conserver ses droits indivis, il est proposé à l'assemblée de les acquérir à titre gratuit.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Boufféré en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'acquérir à titre gratuit des Consorts DUGAST les droits indivis leur appartenant dans la parcelle cadastrée 027 section ZI numéro 268 (bien non délimité)
- DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais seront supportés par la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER-Marie-Bénédicté	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicté BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_17

Rétrocession des espaces communs de l'ilot C aux Amphores II – Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de construction de 9 logements réalisés par la SARL JILL'RC sur l'ilot C du lotissement public Les Amphores II, situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Boufféré – Impasse du Protomé, il a été convenu qu'une partie de l'emprise foncière constituant les espaces communs du projet soit rétrocédée à la commune. Cette rétrocession est proposée à titre gratuit et porte sur la parcelle cadastrée section ZR numéro 609 d'une surface de 191 m².

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304_17-DE

S'LO

L'assemblée est invitée à décider de l'acquisition de la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Boufféré cadastrée section ZR numéro 609 d'une surface totale de 191 m² appartenant à la société dénommée SARL JILL'RC à titre gratuit.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Boufféré en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'acquérir de la SARL JILL'RC la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Boufféré, cadastrée section ZR numéro 609 d'une surface totale de 191 m², à titre gratuit,
- DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais seront supportés par le vendeur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (5, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_18

Sollicitation du Fonds Vert pour l'aménagement de la Rue de Tiffauges – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Monsieur COCQUET informe l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de Tiffauges, sur la partie centrale de la chaussée, les pavés seront réalisés avec des joints enherbés et la surface de voirie sera inclinée de manière à rediriger l'eau vers un caniveau central pour favoriser la gestion des eaux de ruissellement. La pose d'un dallage viendra compléter l'aménagement de la rue. De larges espaces plantés en pied de mur seront également sources de fraîcheur et permettront de désimperméabiliser le sol. Ces travaux participent ainsi à la gestion intégrée des eaux pluviales et à la lutte contre les îlots de chaleur.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304_18-DE

S/LO

C'est dans ce cadre qu'il est proposé à l'assemblée de solliciter l'aide du Fonds Vert, au titre de l'axe 2 relatif à la renaturation des villes et des villages, pour un montant de 61 970,37€ représentant 25% du cout du projet.

Vu l'avis favorable du Conseil délégué de Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 34 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Camus, Hubert Piveteau*),

- SOLLICITE auprès du Fonds Vert une subvention de 61 970,37 € au titre de l'axe 2 relatif à la renaturation des villes et des villages.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_19

Acquisition d'une emprise foncière – Rue du Colonel Taylor – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de construction de l'immeuble de logements collectifs réalisé par BOUYGUES IMMOBILIER et situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Montaignu - Rue du Colonel Taylor, il a été convenu qu'une partie de l'emprise foncière du projet soit rétrocédée à la commune pour conforter l'aménagement d'un trottoir. Cette rétrocession est proposée au prix d'un euro et porte sur la parcelle cadastrée section AE numéro 801 d'une surface de 4 m².

L'assemblée est invitée à décider de l'acquisition de la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Montaigu cadastrée section AE numéro 801 d'une surface totale de 4 m² appartenant à la société dénommée BOUYGUES IMMOBILIER moyennant le prix principal d'un euro.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'acquérir la société BOUYGUES IMMOBILIER la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Montaigu, cadastrée section AE numéro 801 d'une surface totale de 4 m², moyennant le prix principal d'un euro,
- DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais seront supportés par le vendeur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER-Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST-Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU-Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_20

Cession foncière – Rue Saint Martin – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER informe l'assemblée qu'une réflexion a été menée sur l'avenir de deux bâtiments communaux situés à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu – Rue Saint Martin et appartenant à la commune de Montaignu-Vendée. Ces bâtiments accueillent l'ancien presbytère et la salle du For sont libres de toute occupation depuis plusieurs années. A ce titre, il convient de valoriser ce patrimoine qui se situe en zone Habitat au PLUi.

Cette dernière informe l'assemblée que ces parcelles situées en plein cœur de bourg pourraient permettre la réalisation d'un quartier habitat. C'est pourquoi la SCI PATRIMAMA se propose d'acquérir les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304_20-DE

S'LO

(85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrées 217 section AI numéros 180, 181, 182 et 190 d'une surface totale de 00ha 36a 89ca au prix de 500.000,00 €.

L'assemblée est invitée à décider de la cession des parcelles ci-dessus désignées au profit de la société SCI PATRIMAMA dont le siège social est située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu – 4 Rue Durivum, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix principal de 500.000,00 €.

Vu l'avis des domaines n°2024-85146-42527 en date du 6 juin 2024,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 34 voix Pour et 7 Contre (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau*),

- CÉDE à la SCI PATRIMAMA ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, Rue Saint Martin et cadastrées 217 section AI numéros 180, 181, 182 et 190 d'une surface totale de 00ha 36a 89ca, moyennant le prix principal de 500.000,00 €,
- DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicté	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicté BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_21

Désaffectation et déclassement – Le Bourg – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER informe l'assemblée que Monsieur et Madame PELLETIER souhaitent acquérir un bâtiment et une partie du domaine public situé dans le centre bourg de Saint-Georges-de-Montaignu d'une surface totale d'environ 50 m² pour pouvoir installer un cabinet de psychomotricité.

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune. Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portent pas

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304_21-DE

S'LO

atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Vu l'avis favorable du Conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE la désaffectation d'un bâtiment cadastré 217 section AI numéro 126 d'une contenance totale de 12 m² ainsi qu'une partie du domaine public situé dans le centre bourg de Saint-Georges-de-Montaigu d'une surface totale d'environ 50 m²,
- PRONONCE le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_22

Cession foncière – Le Bourg – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER informe l'assemblée que Monsieur et Madame Nicolas PELLETIER souhaite acquérir un bâtiment et une partie du domaine public situé dans le centre bourg de Saint-Georges-de-Montaignu d'une surface totale d'environ 78 m² pour pouvoir installer un cabinet de psychomotricité.

L'assemblée est invitée à décider de la cession de la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu, cadastrée 217 section AI numéro 126 d'une surface totale de 12 m² ainsi qu'une partie dépendant actuellement du domaine public d'une surface d'environ 38 m² au profit de Monsieur et

Madame PELLETIER, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix principal de 7.000,00 €.

Vu l'avis des domaines n°2025-85146-11257 en date du 17 février 2025,
Vu l'avis favorable du Conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 25 février 2025,
Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20250304_21 en date du 04 mars 2025 relative à la désaffectation et au déclassement,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE à Monsieur et Madame Nicolas PELLETIER ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, Le Bourg et cadastrée 217 section AI numéro 126 ainsi qu'une partie du domaine public le tout d'une surface totale d'environ 00ha 00a 50ca, moyennant le prix principal de 7.000,00 €,
- DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISER Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédict	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédict BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_23

Acquisition d'une emprise foncière – Secteur L'Homelet – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-Présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de réaménagement urbain du secteur de l'Homelet sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, la collectivité poursuit les négociations avec les propriétaires des parcelles identifiées dans ce programme urbain afin de permettre à la commune de Montaignu-Vendée de maîtriser le foncier pour l'aménager à terme.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304_23-DE

SLO

C'est dans ce cadre de maîtrise foncière qu'il est proposé à l'assemblée d'acquérir les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrées 217 section AI numéros 54, 66, 69, 323, 697, 699 et 701 d'une contenance totale de 00ha 09 49ca appartenant à Monsieur Luc PREZEAU. Cette acquisition est proposée moyennant le prix principal de 56.940,00 €.

Vu l'avis favorable du Conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'acquérir de Monsieur Luc PREZEAU les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrées 217 section AI numéros 54, 66, 69, 323, 697, 699 et 701 d'une contenance totale de 00ha 09a 49ca, le tout moyennant le prix principal de 56.940,00 €,
- DIT que les frais d'acte et tous autres liés à cette acquisition seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_24

Dénomination de voie – Saint-Georges-de-Montaignu

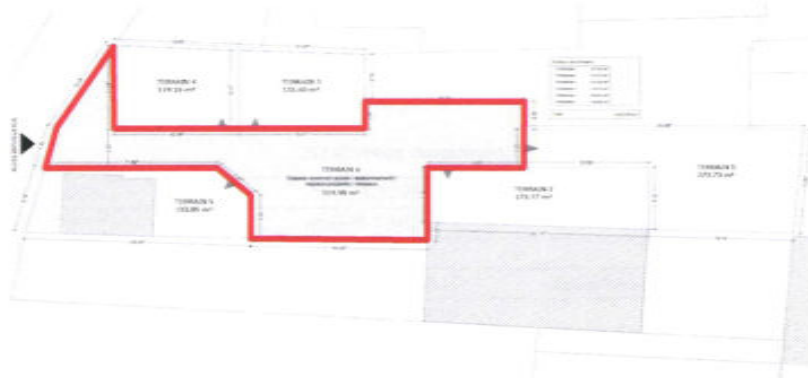
Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée d'une nouvelle dénomination de voie, celle de l'accès d'un projet immobilier privé de 5 lots à bâtir desservis par la rue de la Cote, porté par la SARL HP ENVIRONNEMENT.

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Le choix du nom s'est arrêté sur le nom suivant : Impasse de l'Enclume.



Vu le plan de l'Impasse de l'Enclume présenté,
Vu l'avis favorable du Conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE de nommer la voie Impasse de l'Enclume telle que présentée sur le plan,
- DÉCIDE de numéroter les bâtiments suivant le plan annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROULLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtizia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtizia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_25

Désaffectation et déclassement – La Petite Buonnière – Saint Hilaire de Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER informe l'assemblée que Monsieur et Madame Dominique FIOLEAU souhaitent acquérir une partie de la voirie dépendant du domaine public d'une surface totale d'environ 250m² située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, La Petite Buonnière. Ce délaissé communal est situé à l'avant de leur propriété.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304_25-DE

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune. Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portent pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE la désaffectation d'une partie de la voirie du domaine public situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay pour une surface totale d'environ 250 m² située entre les parcelles cadastrées 224 H numéros 1633 et 326,
- PRONONCE le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtizia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtizia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_26

Echange foncier – La Petite Buonnière – Saint Hilaire de Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER informe l'assemblée que Monsieur et Madame Dominique FIOLEAU se sont rapprochés de la commune pour acquérir une partie de la voirie dépendant du domaine public située à l'avant de leur propriété à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – La Petite Buonnière le tout pour une contenance totale d'environ 250 m². La commune propose d'accepter cette cession en échange de recevoir une partie des parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – La Petite Buonnière cadastrée 224 H numéros 1365p et 1366p pour une contenance totale d'environ 280 m².

Cet échange permettrait ainsi de garantir l'accès aux parcelles auquel les propriétaires ont accès via ce chemin communal. Cet échange est proposé sans soulte.

L'assemblée est invitée à décider de l'échange sans soulte devant intervenir entre la commune de Montaigu-Vendée et Monsieur et Madame Dominique FIOLEAU. La commune de Montaigu-Vendée se propose de céder à M. et Mme FIOLEAU une partie dépendant du domaine public située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – La Petite Buonnière à l'avant de leur propriété cadastrée 224 section H numéro 326 pour une contenance totale d'environ 250 m². En contrepartie, M. et Mme Dominique FIOLEAU s'engage à céder à la commune de Montaigu-Vendée une partie des parcelles leur appartenant situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – La Petite Buonnière cadastrée 224 H numéros 1365p et 1366p pour une contenance totale d'environ 280 m².

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20250304_25 en date du 04 mars 2025 relative à la désaffectation et au déclassement d'une partie du domaine public au lieu-dit La Petite Buonnière, Saint Hilaire de Loulay,
Vu l'avis des domaines n°2025-85146-07332 en date du 31 janvier 2025 ;
Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 25 février ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE à Monsieur et Madame Dominique FIOLEAU une partie dépendant du domaine public située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – La Petite Buonnière située à l'avant de leur propriété pour une contenance totale d'environ 250m². En contrepartie, M. et Mme Dominique FIOLEAU s'engagent à céder à la commune de Montaigu-Vendée une partie des parcelles leur appartenant situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – La Petite Buonnière cadastrée 224 H numéros 1365p et 1366p pour une contenance totale d'environ 280 m²,
- ACCEPTE cet échange sans soulte,
- DIT que les frais d'acte et de bornage et tous les éventuels autres frais seront supportés par M. et Mme Dominique FIOLEAU,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gionette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER-Marie-Bénédictte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Marial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Marial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédictte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_27

Avenant à la convention SyDEV n°P.BE.505.22.002 – Réseau de chaleur pour l'Unité pour Personnes Agées Désorientées – Saint Hilaire de Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée qu'une convention a été signée le 1^{er} février 2023 entre le SYDEV et le CIAS Terres de Montaignu dans le cadre de l'étude d'aides à la décision Energies Renouvelables pour la création d'un réseau de chaleur entre l'UPAD et la maison de l'enfance de la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304_27-DE

SLOW

Le réseau étant réalisé par la Ville de Montaigu-Vendée, il convient de signer un avenant à cette convention afin de substituer le CIAS Terres de Montaigu, bénéficiaire de la convention, par la Ville de Montaigu-Vendée.

La Ville de Montaigu-Vendée se substituera au CIAS Terres de Montaigu pour le paiement de cette mission, estimée à 1 060,00 € HT dans la convention initiale.

Vu l'avenant à la convention SyDEV n°P.BE.505.22.002 concernant le réseau de chaleur entre la chaufferie mutualisée de l'Unité d'Accueil des Personnes Agées Désorientées et la Maison de l'Enfance de la commune déléguée de Saint-Hilaire de Loulay,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention relative aux modalités techniques et financière de réalisation de l'action « Etude d'aide à la décision Energies Renouvelables » - Bois énergie CIAS Terres de Montaigu n°P.BE.505.22.002 annexé à la présente délibération, concernant le réseau de chaleur entre la chaufferie mutualisée de l'Unité d'Accueil des Personnes Agées Désorientées et la Maison de l'Enfance de la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à verser une participation financière de 1 060,00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_28

Constitution d'un groupement de commandes avec Terres de Montaignu pour la réalisation de futures opérations nécessitant la réalisation combinée de travaux d'assainissement et travaux d'aménagement de voirie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que la prise de compétence Eau et Assainissement par Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2022 avait entraîné une réflexion sur l'organisation et la gestion des marchés publics nécessitant la réalisation combinée de travaux d'assainissement et de voirie sur des secteurs du territoire.

Au regard de considérations techniques et financières, d'une simplification des démarches et de rationalisation des achats, Terres de Montaigu et les communes avaient décidé de créer un groupement de commandes à durée déterminée ayant pour objet la réalisation de futurs travaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et de voirie sur le territoire, coordonné par la Communauté d'agglomération.

Pour rappel, ce groupement de commandes ne concerne pas les opérations de travaux suivantes :

- La réalisation ou l'extension de lotissements communaux (à la charge des communes),
- Les marchés portant uniquement sur des travaux d'aménagement ou de réfection de voirie (à la charge des communes),
- Les marchés portant uniquement sur des travaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales (à la charge de Terres de Montaigu).

Les collectivités ont décidé de constituer un nouveau groupement de commandes pour ces futures opérations de travaux.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement. Cette convention constitutive a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est de nouveau désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Le groupement prendra effet à compter de l'entrée en vigueur de la convention et prendra fin le 31 décembre 2029 à minuit, ou à l'expiration des opérations de réception pour toute consultation lancée avant le 31 décembre 2029 à minuit.

Les procédures de mise en concurrence sera donc lancée en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1414-3,

Vu les dispositions du Code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8,

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint à la présente délibération,

Vu le dossier administratif présenté,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE la constitution d'un groupement de commandes pour les futures opérations nécessitant la réalisation combinée de travaux d'assainissement et travaux d'aménagement de voirie sur le territoire,
- VALIDE le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu,
- APPROUVE les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304_28-DE

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.